

Fiscalité sur un don manuel

Par lasconi, le 26/09/2015 à 08:13

Bonjour,

Faut il déclaré aux impôt, un don de 30.000 € à son fils unique ?

Si oui, combien ça nous reviendrait'il à l'un de nous deux?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Nicolas.

Par moisse, le 26/09/2015 à 08:29

Bonjour,

Oui il faut déclarer, il existe un imprimé pour cela.

Ce n'est pas imposable, mais diminue d'autant la partie non taxable de la succession pendant 15 ans.

http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espId=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandar